#### DEC133354INS2I

# Décision portant nomination de Mme Hélène TOUZET aux fonctions de chargée de mission

# LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées per leur activité ;

### **DECIDE:**

#### Article 1er

Mme Hélène TOUZET, directrice de recherche 2ème classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1er janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la bio-informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Hélène TOUZET demeure affectée au Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL) – UMR8022 – Lille.

#### **Article 2**

Du 1er janvier au 31 décembre 2014, Mme Hélène TOUZET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

2 0 DEC. 2013

Le président Alain Fuchs

Alain F



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00 F. 01 44 96 53 90